

INSCRIPTIONS A L' ECOLE POUR LA RENTREE 2020.

Madame, Monsieur,

Vous avez un enfant né en 2017 et il devrait en principe faire sa rentrée en septembre prochain.

Afin de préparer au mieux cette rentrée, nous avons besoin de savoir dès maintenant si vous envisagez de scolariser votre enfant en septembre prochain dans notre établissement.

En effet, chaque famille est libre de l'inscrire ou non car la scolarisation n'est pas obligatoire en section enfantine. Cependant, **une inscription demandée et acceptée devra être suivie d'une fréquentation la plus régulière possible pour le bien de l'enfant.**

Quelques informations utiles :

- Les inscriptions sont de la compétence de la mairie.
- Les habitants de Vinzelles et Crevant-Laveine ne peuvent inscrire leur enfant dans l'école publique d'une autre localité sans l'accord du maire de la commune de résidence.
- Horaires de l'école : Lundi Mardi Jeudi vendredi 9h-12h / 13h30 16h30
- Horaires de garderie : Lundi Mardi Jeudi Vendredi 7h30-8h50/ 16h30-18h30
- Les enfants peuvent prendre leur repas à la cantine.

Pour une première scolarisation, le cumul de la cantine et de la garderie n'est pas conseillé.

Si vous souhaitez scolariser votre enfant, vous devez contacter l'école au 04 73 68 67 45 avant 8h50 ou après 16h30 ou le temps de midi ou par mail ce.0630385B@ac-clermont.fr. Nous conviendrons d'une entrevue pour les modalités d'inscriptions.

Cordialement.

L'équipe enseignante